

## Conseil municipal du 3 octobre 2023

Communications du Conseil administratif

Madame la Vice-Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

### 1 Population et chômage<sup>1</sup>

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de juin 2023. Pour mémoire, elles font état d'une population de 37'275 habitantes et habitants.

Quant au chômage<sup>2</sup>, la Commune comptait 749 chômeur-euse-s à fin août 2023 contre 755 à fin juillet 2023, soit une diminution de 6 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 408 contre 399 à fin juillet 2023, soit une augmentation de 9 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'157 à fin août 2023 contre 1'154 à fin juillet 2023, soit une augmentation de 3 personnes.

### 2 Quartier de l'Étang

Après une fête d'inauguration qui a réuni dans une bonne ambiance les habitants et habitantes du quartier de l'Étang, ce dernier poursuit son évolution. Vous aurez lu dans la presse l'annonce de l'arrivée, ce sera pour l'année prochaine, d'une banque supplémentaire avec près de 700 collaborateurs. L'avenue de l'Étang est désormais ouverte, de même que le parking public sous l'îlot A.

Par ailleurs, le Conseil administratif a adopté un règlement qui consacre le caractère piétonnier du quartier, ambition forte de ce projet, en fixant les règles en matière de stationnement et d'accès limité dans les allées du quartier.

Enfin, votre commission sociale, jeunesse et enfance a eu l'occasion, dans sa séance du 12 septembre 2023, d'être largement renseignée sur l'offre socioculturelle au sein du quartier. L'engagement de la population, notamment au travers des différentes associations qui se sont créées dans le quartier, a été relevé.

### 3 OptimaLux

Nous vous avons informés d'une rencontre entre les services de l'État et les autorités communales sur ce projet. Pour mémoire, celui-ci traduit la volonté du Conseil d'État de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur les routes cantonales, à l'exception des passages pour piétons.

Vernier a rappelé sa position en matière d'extinction des feux – notamment quant aux horaires - et ses préoccupations de sécurité, en particulier pour les usagers de mobilité douce. Comment en effet considérer qu'il est sécurisant de circuler dans le noir à pied ou à vélo sur le pont Butin à 18h00 un soir de novembre pluvieux ?

Les spécificités morphologiques de notre Commune, avec la présence de grandes artères cantonales qui la traversent, et de fréquentation, au regard du grand nombre d'usagers, doivent être prises en compte !

Nous voulons croire que la volonté d'économie poursuivie saura toutefois trouver ses limites dans la raison.

En tout état de cause, il nous a été indiqué que le projet ne se déploiera pas à Vernier avant l'automne 2024.

---

<sup>1</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

<sup>2</sup> Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

#### 4 Bibliothèque des Avanchets

La bibliothèque des Avanchets met à disposition des usagers une salle d'étude depuis le 25 septembre dernier. Elle est ouverte les mardis de 18h00 à 20h00, les jeudis de 18h00 à 21h00 ainsi que les samedis de 10h00 à 17h00. Cette salle sera disponible jusqu'au 21 décembre prochain, ce qui permettra de faire une évaluation du dispositif, afin de vérifier notamment les besoins en la matière et si cette proposition y répond.

Ce projet passionnant fait suite aux engagements pris par le Conseil administratif dans les débats suscités par la motion M 141 - 21.12, que votre Conseil a adoptée le 12 avril 2022.

#### 5 Harcèlement de rue

Sécurité toujours en matière d'espace public, Vernier a signé une convention avec la Ville de Genève, qui permettra de déployer sur le territoire communal l'application « Harcèlement de rue » développée par la Ville de Genève. Cette application permet aux personnes victimes, ainsi qu'aux témoins de gestes ou propos déplacés dans l'espace public, de procéder à un signalement à la Police municipale. La convention prévoit également que des agents de la Police municipale de Vernier seront spécifiquement formés à l'écoute des victimes. Elle garantit également le traitement des données et informations recueillies pour suivre et monitorer la situation.

Il s'agit ici d'une action qui s'inscrit dans la stratégie de sécurité communale pour rendre l'espace public convivial et ouvert à toutes et tous sans crainte.

#### 6 Sablière du Cannelet

À la suite du préavis défavorable évoqué lors des précédentes communications, la FTI a indiqué vouloir étudier les cheminements piétons, répondant ainsi à l'une des exigences communales. Elle travaille également à la mise sur pied de la séance d'information publique, ce qui était une autre exigence. Même si cela n'est plus de nature à changer le préavis énoncé, on peut se féliciter de ces avancées.

#### 7 Tournoi intercommunal de football des élu-e-s

Cela a été rappelé par la Vice-Présidente, la Commune de Vernier sera représentée au traditionnel tournoi intercommunal de football des élu-e-s qui aura lieu ce dimanche à Carouge. Venez nombreux soutenir notre équipe !